



Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2004-2005

Séance plénière du vendredi 27 mai 2005 (après-midi)

Compte rendu

Sommaire

Pages

Interpellations (suite)

- *Aide et maintien à domicile pour les personnes âgées,
de Mme Isabelle Molenberg*
à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 3
*(Orateurs: Mmes Isabelle Molenberg, Carine Vyghen, Dominique Braeckman, MM. Denis Grimberghs
et Emir Kir, ministre)*
- *Politique de lutte contre les violences conjugales,
de Mme Céline Fremault*
à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 7
*(Orateurs: Mmes Céline Fremault, Souad Razzouk, Fatiha Saïdi, M. Serge de Patoul, Mme Fatima Moussaoui,
MM. Paul Galand et Emir Kir, ministre)*

Questions orales

- *Non-reconduction des subsides de la Liaison antiprohibitionniste pour l'année 2005,
de Mme Céline Delforge*
et question orale jointe
*Subvention accordée à la Liaison antiprohibitionniste,
de Mme Anne-Sylvie Mouzon,*
à M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement, ministre en charge de la Santé..... 11
(Orateurs: Mmes Céline Delforge, Anne-Sylvie Mouzon et M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement)

▪ Centres de jour et d'hébergement, de M. André du Bus de Warnaffe	
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique de l'aide aux personnes handicapées.....	11
(Orateurs: M. André du Bus de Warnaffe et Mme Evelyne Huytebroeck, ministre	
▪ Suivi de la résolution "autisme" votée par le Parlement francophone bruxellois, de Mme Caroline Persoons	
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique de l'aide aux personnes handicapées.....	13
(Orateurs: Mme Caroline Persoons et Mme Evelyne Huytebroeck, ministre	
Difficultés que rencontrent les jeunes auteurs, de M. Joël Riguelle	
à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture	14
(Orateurs: M. Joël Riguelle et Mme Françoise Dupuis, ministre	
Hommage à Arthur Haulot	
Allocution du président	15
Votes nominatifs sur	
les projets de motions déposés en séance plénière du 22 avril 2005.....	15
l'ensemble de la proposition de résolution relative à la défense de la diversité culturelle.....	16
l'ensemble de la proposition de résolution relative à l'élaboration, par le Gouvernement francophone bruxellois, d'un rapport annuel d'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes	17
l'ensemble de la proposition de résolution relative aux violences sexuelles infligées aux femmes en République démocratique du Congo	17
Votes réservés sur	
les amendements et l'article 10 du projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille.....	17
Vote nominatif sur	
l'ensemble du projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille	18

La séance plénière est ouverte à 14h34.

*MM. Serge de Patoul et Stéphane de Lobkowicz
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

INTERPELLATIONS (SUITE)

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

DE MME ISABELLE MOLENBERG

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

M. le Président.- La parole est à Mme Isabelle Molenberg pour son interpellation à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, relative à l'aide et au maintien à domicile pour les personnes âgées.

M. le Président.- La parole est à Mme Isabelle Molenberg.

Mme Isabelle Molenberg (MR).- Nous constatons aujourd'hui que les retraités vivent de plus en plus longtemps, l'espérance de vie étant passée, dans les pays de l'OCDE, de 66 ans en 1960 à 76 ans de nos jours. Les personnes âgées constituent donc, à l'heure actuelle, 16% de la population, ce qui est loin d'être négligeable. Cette population spécifique peut se diviser en différentes catégories :

- les actifs qui ont entre 60 et 70 ans et sont réellement en bonne santé. Leur qualité de vie au quotidien n'est pas liée à l'âge mais à la poursuite de leur vie antérieure;
- les fragiles, qui constituent le coeur de la problématique actuelle des seniors. Ils recherchent un mode de vie satisfaisant malgré les petites misères dues à l'âge;
- les dépendants. Grâce aux progrès de la médecine, l'entrée dans la dépendance est repoussée de plus en plus tard. Leur qualité de vie au quotidien est liée à leur condition physique qui s'apparente à celle des grands malades.

Peu importe leur degré d'autonomie, les personnes âgées devraient avoir la liberté de choix de leur lieu de vie. Elles devraient connaître une liberté de choix entre le maintien à domicile et l'hébergement dans une institution en passant par l'ensemble des alternatives d'accueil possibles comme la résidence-services, la séniorie, le centre de jour, le centre de soins de jour, le court séjour, et j'en passe.

Dans cette interpellation, je parlerai plus spécifiquement de l'aide au maintien à domicile, en partant du postulat que la personne âgée a décidé de rester chez elle.

Le fait de vivre chez soi permet de conserver une certaine autonomie, de se sentir plus libre. C'est également un petit confort créé petit à petit, des souvenirs accumulés au fil du temps, un environnement connu, avec ses voisins, ses commerçants, etc. Tant que la santé et la situation financière le permettent, c'est une solution idéale pour beaucoup de seniors.

Dans ce cas, l'entourage de la personne âgée a beaucoup d'importance. Outre sa famille, elle aura besoin de l'intervention coordonnée d'un nombre important d'intervenants médico-sociaux. Différents services d'aide à domicile sont agréés et subventionnés par la Commission communautaire française. Ces services garantissent aux personnes qui le demandent tantôt une aide ménagère qui assure l'entretien du logement, tantôt une aide familiale qui effectue pour la personne âgée des tâches diverses : commissions, préparation de repas, aide dans les tâches administratives, aide médicale ou psychologique, ces services mettant en place également des services de télé-vigilance, etc.

Les services proposés par les différents organismes sont-ils suffisants ? Combien de personnes sont-elles desservies actuellement ? Les services sont-ils répartis équitablement sur l'ensemble du territoire de la région bruxelloise ? Est-ce que vous avez l'occasion de réaliser l'évaluation de l'offre des services ? Quel bilan pouvez-vous en tirer ? Quelles sont les difficultés rencontrées par les intervenants ? Avez-vous également répertorié des besoins qui ne sont pas pris actuellement en charge par un organisme ? Quelles mesures entendez-vous prendre afin de favoriser le maintien à domicile des seniors ? Ce sont des questions importantes pour lesquelles je souhaiterais entendre la position du gouvernement.

Par ailleurs, le maintien à domicile passe par l'adaptation des logements des seniors afin que ceux-ci puissent continuer à vivre selon leur souhait le plus longtemps possible à domicile. En effet, il existe aujourd'hui de nombreux systèmes d'assistance technique qui permettent à la personne âgée de continuer à vivre chez elle sans pour autant éprouver de difficultés insurmontables.

L'aménagement du lieu de résidence, en tenant compte des besoins physiques des occupants âgés, permet de trouver une réponse à la dépendance physique due au vieillissement.

Quelques exemples de ces aménagements sont l'installation d'un éclairage suffisant à l'entrée du domicile, une main courante, un plan incliné, des interrupteurs à l'entrée de chaque pièce afin d'éviter des déplacements dans l'obscurité, un carrelage antidérapant, le placement de barres d'appui, des sanitaires adaptés, etc.

Dans l'accord de gouvernement, il est stipulé que "le Collège réfléchira à une politique intégrée des personnes âgées" notamment en matière de logement, afin d'accompagner ces personnes "dans leur volonté de rester à domicile ou pour leur assurer un accueil de jour qui puisse les maintenir dans une certaine autonomie et retarder d'autant leur entrée en maison de repos."

Que comptez-vous faire afin de garantir cette volonté de rester à domicile ? Comptez-vous intervenir dans les frais qui seront engendrés par de tels aménagements ? De tels projets sont-ils déjà en cours ?

Le maintien à domicile nécessite également de créer un lien entre l'hôpital et le domicile afin d'organiser une continuité dans les soins. Il n'est pas rare que des familles soient confrontées à une sortie d'hôpital précoce d'un parent ou d'un grand-parent. Apporter une réponse au besoin d'un soutien à domicile, c'est aussi permettre aux personnes âgées de faire le libre choix de l'autonomie plutôt que du déplacement. Il faut assurer la transition entre l'hôpital et la maison, soit par l'intermédiaire du médecin de famille, soit avec l'aide d'un personnel soignant qualifié qui viendrait à domicile.

Garantir une liberté de choix aux personnes âgées concernant les différents services qui s'offrent à elles, c'est assurer une information détaillée des différentes possibilités. Afin de favoriser cette information, pourquoi ne pas créer en région bruxelloise, un guichet "info seniors" ? Ce guichet reprendrait toutes les informations nécessaires concernant les services d'aide au maintien à domicile des seniors. Des projets sont-ils en cours en ce sens ?

(Applaudissements sur divers bancs)

M. le Président. - La parole est à Mme Carine Vyghen.

Mme Carine Vyghen (PS). - Au cours des cinq dernières années, le nombre de seniors a augmenté en Belgique de 4,9% alors que la population totale n'augmentait que de 1,8% dans le même laps de temps.

Nous sommes confrontés à une révolution démographique sans précédent. La population vieillit, ouvrant la perspective prochaine d'une société composée de près d'un tiers de personnes de plus de 65 ans, en majorité des femmes.

Aujourd'hui, quatre à cinq générations d'hommes et de femmes coexistent. C'est une donnée nouvelle mais surtout un formidable défi. En effet, le combat pour l'amélioration de vie des aînés est loin d'être achevé. Il n'est pas aisé de vieillir et le fait de vivre dans son environnement permet à la personne âgée de garder une certaine indépendance.

Il serait temps à ce sujet de faire une analyse plus détaillée, comme on le fait dans d'autres secteurs, des services existants et de leur adéquation aux demandes des seniors afin d'adapter davantage les objectifs à la réalité de terrain. Je pense, quant à moi, qu'il est impératif de soutenir les initiatives communales et autres. Elles sont nombreuses et ne demandent pas toujours beaucoup de moyens financiers.

Il existe bien entendu des services d'aides familiales qui, s'ils sont très compétents, fonctionnent selon des normes et critères qu'il faudrait adapter. Le mode de subventionnement des aides familiales au prorata des heures prestées mériterait par exemple d'être révisé.

Il faudrait également envisager de financer du personnel qui pourrait limiter son rôle à de petits services que je qualifierais "d'après-vente". Par exemple, pour certaines personnes qui n'ont pas les moyens de faire venir une aide familiale deux fois par semaine et qui mangent donc, toute une semaine, des tartines faites le lundi. Il faut aussi tenir compte du fait que, s'il existe bien des services de livraison de repas chauds, ceux-ci ne permettent pas d'éviter que certaines personnes ne prennent qu'un seul repas sur trois dans une journée. Les personnes âgées isolées rencontrent aussi des difficultés à sortir leurs poubelles quand le jour de passage des éboueurs ne coïncide pas avec le jour où l'aide familiale vient.

Je pense qu'il faudrait pouvoir disposer d'une ou deux personnes par service d'aide familiale qui passerait chez les usagers pour faire toutes ces petites choses, à savoir un thermos de café, des tartines pour le soir ou le lendemain, descendre les poubelles, vider la boîte aux lettres, faire une petite vaisselle, etc. Cela ne demande pas plusieurs heures d'aide familiale. Il suffirait que quelqu'un muni d'une mobylette fasse rapidement le tour, en passant une demi-heure ou une heure chez chaque personne vraiment isolée, afin de rendre ces petits services.

Une autre initiative qui rencontre un certain succès - notamment à la Ville de Bruxelles - est celle de la prévention des dangers. Une des grandes craintes des personnes âgées est celle de la

chute. Une crainte qui se transforme vite en phobie au quotidien et est au cœur de la problématique du maintien des seniors dans leur milieu familial.

En quoi consistent concrètement les services de prévention des dangers ? Un ou deux ouvriers effectuent les aménagements suggérés par un ergothérapeute : déplacer des meubles, ajouter une poignée dans la salle de bain, placer un tapis antidérapant... Le matériel est à charge de la personne, tandis que l'ergothérapeute conseille les personnes et crée avec elles un lien de confiance qui permet de briser l'isolement. Ce travail de proximité a pour objectif de promouvoir l'autonomie des seniors, de repousser le moment d'entrer dans une maison de repos et permet, par son caractère préventif, d'augmenter le sentiment de sécurité.

Enfin, un dernier problème qui n'épargne pas les personnes âgées et sur lequel il faudrait se pencher, est celui du logement. En effet, l'augmentation du coût des loyers plonge certains seniors, qui ne disposent souvent que de leur pension, dans des situations dramatiques, notamment lorsque leur conjoint décède.

Je voudrais donc attirer votre attention sur un concept français qui a fait ses preuves et semble pouvoir être transposé dans notre région : le développement d'un volet "logement senior" dans les contrats de quartier. Il s'agit de flats résidentiels, aménagés autour d'une cuisine commune et disposant d'une personne vivant sur place qui, au-delà d'un rôle de concierge, serait rémunérée pour assurer l'intendance quotidienne (lessive, courses, repas, etc.).

On l'aura compris, les idées ne manquent pas et mériteraient d'être partagées et adaptées aux communes bruxelloises qui le souhaitent. J'invite donc le ministre à faire un état des lieux de ce qui est subventionné par la Région en matière d'aide aux seniors, et le gouvernement à se pencher sur le concept de "logement pour seniors", par exemple dans le cadre des contrats de quartier.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo). - La "révolution grise" que nous connaissons impose que nous changions notre conception du vieillissement. Cela passe par une vision de la société plus intergénérationnelle et plus interculturelle à Bruxelles. Mais c'est également l'occasion d'instituer une politique beaucoup plus intégrée pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes. Nos aînés ont besoin d'un urbanisme approprié que ce soit en termes d'éclairage, de propreté, de transports en commun où ils se sentent en sécurité, et ils veulent avoir accès aux loisirs et à la participation.

Je voudrais aujourd'hui pointer plus particulièrement la nécessité d'avoir des services d'aide et de soins qui soient performants et qui correspondent bien aux besoins de la population.

En janvier dernier, je vous avais interpellé sur ces services d'aide à domicile. Il faut savoir qu'il existe sept services à la Commission communautaire française qui représentent quelque 630 équivalents temps plein et qui ont pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées. La priorité est accordée à celles qui en ont le plus besoin, qu'elles soient démunies financièrement, sanitaires ou socialement.

Ces services bénéficient d'un budget de plus de 22.000.000 €. Tout cela serait formidable s'il n'y avait pas quelques problèmes. Parmi ceux-ci, j'en relèverai quelques-uns :

- le système de subsidiation est assez complexe, il se base notamment sur dix années d'ancienneté du personnel. Lors de cette interpellation, vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, que deux des sept services avaient des moyennes d'ancienneté supérieures à dix ans. Quand ils ont une moyenne supérieure, il leur est difficile de payer le personnel. Ceci aurait pour effet pervers de n'engager que du personnel très jeune, voire de se défaire d'une partie du personnel âgé;
- les services sont payés au nombre de prestations. L'effet pervers ici serait d'augmenter le nombre de celles-ci au détriment de la qualité. Il faut aussi savoir qu'une partie du personnel n'est pas payé à la prestation. Ainsi, le personnel administratif et social doit lui-même être payé avec les autres prestations. Cela représente une difficulté supplémentaire pour les associations.

Par ailleurs, le non-marchand n'a pas tout résolu. En effet, les ACS se trouvent dans ces services sans pouvoir bénéficier des avantages barémiques liés aux accords du non-marchand. A ce sujet, un groupe de travail intercabinets avait été prévu. Je voudrais savoir où il en est. L'image des programmes de résorption du chômage (PRC) s'est-elle précisée, notamment pour ces services-là ?

Les accords du non-marchand imposent la formation mais en 2005, aucun montant n'était dégagé pour cela ; on attend un ajustement budgétaire. Les avances trimestrielles qui sont parfois versées avec un certain retard, posent aussi problème. Le service schaarbeekois en a fait les frais il y a quelques mois. Sous peine de fermer son service, il a dû demander un prêt à la commune.

Le vieillissement de la population dont on a déjà parlé, va faire augmenter le nombre de services et de demandes. De nombreuses difficultés persistent, par rapport auxquelles, vous avez déjà, Monsieur le Ministre, fait un certain travail. Vous nous avez dit avoir déjà rencontré les représentants du secteur. Vous aviez indiqué en janvier avoir chargé l'administration d'élaborer le cadastre de l'ancienneté des membres du personnel concernés. Où cela en est-il aujourd'hui ?

Vous vous étiez aussi engagé à poursuivre la réflexion sur les quelques questions que je vous avais posées alors - et que j'ai brièvement rappelées maintenant - qui devraient déboucher très prochainement sur des propositions et des mesures concrètes. Cela m'ayant été dit en janvier, et vu que nous sommes fin mai, je voudrais savoir si vous avez avancé dans vos propositions.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs (cdH). - L'avantage d'intervenir le dernier dans un débat aussi consensuel, c'est qu'il n'y a plus grand-chose à rajouter. Je remercie Mme Molenberg de nous donner l'occasion de traiter de cette question. Si je m'inscris dans cette interpellation, c'est pour souligner que pour pouvoir atteindre une qualité de service pour l'aide à domicile, en particulier pour les personnes âgées, il convient d'être d'abord attentif aux services existants, à leur situation financière et à leur mode de financement.

Mmes Vyghen et Braeckman ont déjà souligné le problème posé par le mode de financement des services d'aide aux familles. Je veux insister sur l'appel pressant que les fédérations des services concernés, la Fédération de l'aide et des soins à domicile (FASD) et la Fédération des services bruxellois d'aide à domicile (FSB), ont lancé au début de ce mois concernant leur situation

financière, en particulier dans le contexte de l'application des accords du non-marchand, mais pas seulement.

Manifestement il y a eu un problème avec vos prédécesseurs, dans la mesure où on considérerait que les problèmes financiers que ces services rencontraient étaient exclusivement dus à des engagements auxquels toutes les parties, y compris les pouvoirs subsidiant, avaient souscrit au moment des accords du non-marchand. Il semble que leurs problèmes de financement dépassent cette problématique de l'application des accords, même si cela a rendu la situation encore plus fragile et a amené certains services à être potentiellement en cessation de paiement, voire même en cessation d'activité.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire que je sais bien, Monsieur le Ministre, que vous héritez de la situation, vous n'en êtes pas responsable. Il faut régulièrement refaire un certain nombre de dossiers mais l'administration de la Commission communautaire française assure la pérennité des relations avec les différents partenaires de ce secteur, et celui-ci semble las d'être régulièrement "audité", parfois par les mêmes personnes, à propos d'une situation qui est assez simple à comprendre.

Il y a vraiment un problème de financement qu'il faut résoudre si l'on ne veut pas réduire le potentiel d'accueil et de prise en charge des personnes, là où aujourd'hui on nous interpelle pour savoir s'il ne faut pas l'augmenter en fonction de la révolution argentée que l'on annonce.

A l'avenir, les besoins en la matière ne feront qu'augmenter. Nous sommes tous conscients qu'il faut les évaluer et en parler. Il serait invraisemblable que dans un secteur où la prise en charge doit augmenter, à défaut d'affronter des situations d'urgence, l'offre n'augmente pas, mais diminue. Cela n'est absolument pas souhaitable. Et j'imagine que ce n'est pas non plus ce que vous souhaitez.

Monsieur le Ministre, je pense très sincèrement qu'il faut prendre rapidement des décisions avec les interlocuteurs mandatés et ils le sont du côté des fédérations. Nous franchissons un pas de plus aujourd'hui en consacrant leur caractère représentatif et c'est fort bien. Encore faut-il que nous nous engagions dans un dialogue responsable avec ceux qui représentent ces services, pour trouver une solution au problème qui me semble avoir été bien identifié par tous les intervenants à cette tribune.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. le ministre Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille. - On m'interpelle sur une question assez complexe. Le constat posé par Mme Molenberg et les autres collègues m'est connu. Le vieillissement de la population constitue un défi majeur qui requiert des réponses dépassant largement le cadre strict des compétences de la Commission communautaire française et, a fortiori, le cadre des miennes.

Toutefois, votre interpellation concerne plus spécifiquement l'aide au maintien à domicile. Les services chargés de l'aide à domicile, agréés par la Commission communautaire française, comptent environ 7.500 bénéficiaires. Le service fourni est dispensé par deux types d'aides.

D'abord, les aides ménagères qui ont pour mission d'assurer l'entretien courant du logement, c'est-à-dire des pièces occupées chez le bénéficiaire. Force est de constater, en ce qui concerne cet aspect de l'aide à domicile, que la demande connaît une forte croissance ces dernières années. Des listes d'attente existent. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que le quota des heures

dévolues aux aides ménagères soit augmenté. Il ressort de mes contacts avec l'administration que la situation s'améliore et que les listes d'attente se résorbent petit à petit. Il existe également d'autres mesures qui, à l'instar des titres-services ou des ALE, contribuent à répondre à cette demande croissante.

Ensuite, les aides familiales. Elles ont, quant à elles, pour mission d'assister et de seconder les bénéficiaires dans la réalisation de tâches de la vie quotidienne. A cet égard, l'offre semble suffisante et rencontre la demande.

D'une manière générale, les services sont de plus en plus confrontés à des prises en charge lourdes, liées notamment à des pathologies psychiatriques. Il s'agit certainement d'une évolution à prendre en compte, qui nécessite une réflexion globale, dont les limites ne se cantonnent pas à mes compétences.

La répartition équitable des services sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est un fait acquis. En effet, parmi les sept services agréés par la Commission communautaire française, trois grandes institutions couvrent l'ensemble du territoire et ce, sept jours sur sept.

Je vous donne quelques chiffres pour clarifier le tableau de la situation de l'aide ménagère et de l'aide familiale.

Le nombre d'heures de prestations des services d'aide à domicile est estimé, pour les 7 services :

- en 2001, à 674.784 heures étalées sur l'année, dont 25% pour les aides ménagères;
- en 2005, à 691.654 heures sur l'année, dont 40% pour les aides ménagères.

On assiste donc à la fois à une augmentation globale des heures prestées et à une augmentation du pourcentage d'heures dévolues aux aides ménagères.

L'adaptation des logements des seniors est une piste à développer. Ce genre de politique ne relève toutefois pas directement de la compétence de la Commission communautaire française chargée des institutions. La politique des personnes dépend du bicommunautaire. Nous subventionnons, malgré tout, deux services de télé-vigilance qui permettent entre autres aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible en sécurité à domicile.

Le maintien à domicile passe également par une offre suffisante de services, d'aides et de soins à domicile. En dehors des services relevant de la Commission communautaire française, il existe les centres d'accueil de jour pour personnes en perte d'autonomie. J'apporte actuellement un soutien financier à trois d'entre eux : le centre Athol, le centre Versailles Senior et le centre Aegidium.

Les centres de soins de jour relèvent quant à eux du secteur de la santé. Ce type d'institutions existe également parmi les a.s.b.l. soutenues par mon collègue en charge de cette matière.

Il n'existe pas de guichet spécifique "info seniors" dans notre Région. Les administrations communales, les mutuelles, les organismes assureurs, dispensent déjà ce type d'information auprès des personnes susceptibles d'être intéressées par les services d'aide et de maintien à domicile.

D'autres types d'institutions dont a parlé Mme Vyghen, telles que les institutions de court séjour, l'accueil de nuit, le logement communautaire, représentent des alternatives à l'hébergement en maisons de repos et font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du futur décret "Personnes âgées".

L'organisation des missions et des politiques qui assurent la continuité des soins entre l'hôpital et le domicile passe par des centres de coordination qui relèvent du secteur de la santé.

Nous continuons à travailler avec l'ensemble des secteurs. Nous ne continuons pas, Monsieur Grimberghs, à faire des audits juste pour en faire. Le secteur attendait de disposer de chiffres beaucoup plus objectifs. A ce stade, nous avons bien avancé, y compris dans le cadre de demandes de syndicats avec lesquels nous avons eu une réunion la semaine passée à mon cabinet. J'attends le point de vue de la fédération patronale sur les données qui sont sur la table.

A ce stade, j'ai encore besoin d'un certain nombre d'informations complémentaires avant de finaliser.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Isabelle Molenberg.

Mme Isabelle Molenberg (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Toutefois, j'exprime ma déception quant à celle-ci dans la mesure où elle s'apparente davantage à une description qu'à une véritable réflexion. Je n'ai pas reçu de réponse à une série de questions relatives à une réflexion politique à mener en matière d'évaluation de l'offre de services et des besoins. C'est regrettable car la Commission communautaire française a un très grand rôle à jouer dans le cadre de l'aide aux personnes, en particulier par rapport aux personnes âgées.

De même, la Commission communautaire française doit donner l'impulsion et aider différentes initiatives susceptibles de contribuer à favoriser l'aide au maintien à domicile des seniors. Votre réponse concernant l'aménagement des logements m'étonne. En effet, permettez-moi de vous rappeler que j'ai déposé, avec ma collègue Mme Hasquin, un texte à ce sujet à la Région, texte qui a été examiné en commission du Logement.

Votre groupe défendait la position selon laquelle ce type de dossier relève des commissions communautaires. Or, quand cette question est abordée en commissions communautaires, vous répondez qu'elle ne relève pas de votre compétence. Dès lors, je me demande si vous avez la volonté de répondre à ces questions très importantes, l'aménagement étant une partie du problème du maintien à domicile des personnes âgées.

Enfin, la question soulevée par Mme Vyghen concernant le travail que doivent mener les communes est intéressante. A ce sujet également, j'aurais souhaité connaître l'opinion du ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Carine Vyghen.

Mme Carine Vyghen (PS). - Contrairement à Mme Molenberg, je remercie le ministre pour ses réponses et je compte sur une collaboration intensive avec les différentes communes, basée sur des données concrètes qui sont d'ailleurs en train d'être rassemblées. Echevin par le passé, le ministre partage cette intention.

M. le Président. - La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs (cdH). - Je peux assurer le ministre que nous suivrons avec vigilance l'évolution de la situation. Je me réjouis que les débats soient en cours, même si je m'étonne quelque peu qu'il attende des informations des fédérations patronales qui, pour leur part, attendent au contraire des informations de son côté. Je suppose qu'il s'agit là d'un problème de communication qui trouvera une solution rapide.

M. le Président. - La parole est à M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je tiens à rappeler à Mme Molenberg, lorsqu'elle dit qu'il n'y a pas de volonté politique, que nous élaborons pour le moment un décret pour les personnes âgées et que nous envisageons de nouvelles alternatives par rapport au maintien des personnes âgées à domicile. Nous essayons véritablement de trouver de nouvelles initiatives pour répondre à cette demande des personnes âgées.

Concernant la question relative au logement, je répète qu'elle ne relève pas du niveau régional, même si celui-ci doit accomplir beaucoup de choses. Cette question relève de la compétence du niveau bicommunautaire. C'est la Commission communautaire commune qui détient cette compétence.

Enfin, pour les communes, soyez rassurés. J'ai été moi-même, dans une autre vie, échevin. Nous allons évidemment travailler avec les communes, qui font déjà un travail exceptionnel. Au travers de la mise au travail par les ALE, au travers de leurs services sociaux, elles accomplissent déjà un travail en direction des personnes âgées. Cette action est évidemment complémentaire.

M. le Président.- L'incident est clos.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

DE MME CÉLINE FREMAULT

**À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

M. le Président.- La parole est Mme Céline Fremault pour son interpellation à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, relative à la politique de lutte contre les violences conjugales.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je commencerai mon intervention en rappelant un constat récemment établi dans le cadre de la campagne "Halte aux violences conjugales", d'Amnesty International Belgique : "Un Belge sur trois connaît dans son entourage immédiat un ou des couples touchés par des faits inacceptables de violence conjugale". Cette dernière concerne tous les milieux sociaux et culturels et prend différentes formes. Elle peut être psychique, verbale, physique ou sexuelle. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le sujet.

La Commission communautaire française intervient dans cette problématique au titre de sa compétence d'aide aux personnes, notamment en agréant et en subventionnant les maisons d'accueil pour femmes et ce, sur la base du décret du 27 mai 1999.

La subvention octroyée couvre 10% des frais de fonctionnement et les frais de rémunération du personnel. Même si le subside pour frais de fonctionnement n'est pas très élevé et ne permet pas de faire face à beaucoup de dépenses, le problème financier rencontré par les centres accueillant des femmes victimes de violences conjugales se situe à un autre niveau.

En effet, les articles 36 à 38 de l'arrêté du 20 juillet 2000 portant application du décret sur les maisons d'accueil, prévoient que la maison d'accueil réclame une contribution financière - variant de neuf à dix-sept euros selon que le couvert est offert ou non - au bénéficiaire sans que ce montant ne puisse excéder les deux tiers de ses revenus journaliers. Si le bénéficiaire ne peut pas payer, la maison d'accueil peut réclamer la différence au CPAS concerné.

C'est ici que le bât blesse. Certains CPAS n'interviennent pas, ou alors de manière aléatoire, de sorte que les maisons d'accueil ne

peuvent pas se fier aux aides des CPAS pour établir leur budget. En outre, les rappels adressés par ces maisons aux CPAS créent un stress et du travail supplémentaires largement évitables.

Avez-vous entamé des discussions avec les acteurs concernés afin d'aplanir ce type de différends qui pèsent lourdement dans les finances des maisons d'accueil ?

Plus généralement, pensez-vous mener une réflexion sur une éventuelle subvention spécifique pour les enfants accompagnant leur mère qui fait appel à l'aide des maisons d'accueil ?

Envisagez-vous également de prévoir une subvention spécifique ou une aide - par exemple par le biais de la mise en réseau avec les associations actives dans le secteur de l'enfance - pour l'accueil et l'accompagnement des enfants et, éventuellement, pour tout le travail d'accompagnement psychosocial effectué envers des femmes concernées ?

Une autre question mérite d'être abordée afin de lutter plus efficacement contre les violences conjugales et surtout afin d'accompagner au mieux les personnes qui en sont victimes. C'est celle de la problématique des commissions provinciales de lutte contre les violences physiques et conjugales. Il en existe notamment une à Liège qui regroupe des représentants de la police, de la justice et des associations de terrain et qui vise à une meilleure coordination entre les autorités compétentes et les associations afin d'améliorer la prise en charge de ces victimes de la violence conjugale.

Il existe également un tel réseau à Saint-Gilles à l'initiative de l'échevine de l'Egalité des chances. Bien qu'étant un acteur central à Bruxelles en matière de lutte contre les violences conjugales, le Centre de prévention des violences conjugales et familiales est la seule a.s.b.l. intégrée dans un tel réseau, étant donné que les autres communes sur le territoire duquel se situent les autres maisons d'accueil accompagnant les femmes victimes de violences, n'ont pas mis en place un tel réseau.

Pensez-vous mettre en place un réseau de coordination à l'échelon de la Commission communautaire française ? Si tel est le cas, quelles en seront les modalités ?

(Applaudissements sur divers bancs)

M. le Président.- La parole est à Mme Souad Razzouk.

Mme Souad Razzouk (MR).- L'action des centres s'occupant des violences se passe généralement à plusieurs niveaux. Je rejoins Mme Fremault, qui a eu raison de vous interroger sur l'hébergement des femmes et de leurs enfants. Bien que ce fléau atteigne les différentes couches sociales, il me semble important de préciser que ces centres accueillent le plus souvent une population étrangère, dotée de peu de ressources et qui n'a donc pas les moyens financiers de se reloger. C'est pourquoi elle fait appel à toute l'infrastructure d'hébergement.

Je voudrais également souligner l'importance d'une mission dont s'occupe le Centre de prévention des violences conjugales et familiales : l'accompagnement. Il permet, Monsieur le Ministre, de retrouver le respect de soi et de reprendre pouvoir sur sa vie. Il s'exerce au travers d'une écoute téléphonique, d'un accueil, d'une aide administrative et sociale, d'un espace de parole pour le couple, ou - tout simplement - d'un groupe de travail pour les femmes.

Le Centre de prévention des violences conjugales et familiales a augmenté considérablement ses interventions grâce à l'accent mis sur les différentes campagnes de sensibilisation. Alors que le nombre de demandes ne cesse d'augmenter, le montant du

subside en initiative reste, lui, finalement inchangé. Si l'on reprend les chiffres pour 2004-2005, le même montant non indexé a été conservé : 22.300 €.

Vu l'ampleur des demandes, la révision du montant du budget en initiatives me paraît donc indispensable. Je voudrais savoir si vous avez envisagé ou entrepris les démarches pour pouvoir revoir ce montant à la hausse. D'ailleurs, c'est ce manque chronique de moyens qui a justifié que, lors de la précédente législature, le ministre Gosuin, alors en charge de la Santé, ait décidé de financer un poste de psychologue. Ce financement, pour rappel, est remis en cause par certains membres du Gouvernement francophone bruxellois.

(Applaudissements sur divers bancs)

M. le Président. - La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS). - Comme l'a rappelé Mme Fremault, la violence domestique est certainement la forme la plus répandue de violence que nous connaissions aujourd'hui envers les femmes.

En Belgique, une femme sur cinq reconnaît avoir été au moins une fois confrontée à des actes de violence de la part de son partenaire. L'évoquer aujourd'hui dans cette assemblée parlementaire est tout à fait pertinent.

Si nous disposons aujourd'hui d'un véritable arsenal juridique, international ou national, force est de constater que les violences à l'égard des femmes perdurent. Si nombre de mesures ont été mises en oeuvre pour garantir l'égalité entre tous les citoyens, si le principe de l'égalité entre citoyens et d'égalité entre les hommes et les femmes est aujourd'hui constitutionnel, il n'en reste pas moins que de nombreuses discriminations subsistent. Elles sont fondées sur l'appartenance nationale, le sexe, le handicap, les convictions religieuses, philosophiques, etc.

Malgré les augmentations des dernières années, nous connaissons les budgets limités avec lesquels nous tentons au sein du Parlement francophone bruxellois de rencontrer les besoins nombreux, variés et criants de nos concitoyens et concitoyennes. La limite de ces budgets ne modifie cependant nullement nos choix politiques de soutenir le milieu associatif, constitué de multiples associations qui tentent de soutenir, de motiver, de remotiver, conseiller, orienter, au quotidien et chacune dans leur domaine, des personnes en butte à des difficultés plus ou moins graves. Parmi ces personnes fragilisées se trouvent aussi les femmes que nous évoquons aujourd'hui, souvent accompagnées d'enfants.

Ces femmes qui sont souvent dans un désarroi total, ont besoin d'un moment de répit plus ou moins long en fonction de leurs ressources propres, matérielles, physiques et morales. Elles trouvent, dans les maisons d'accueil, un environnement, une équipe et d'autres femmes qui les soutiennent durant leurs moments de vulnérabilité, pour les renforcer dans leur démarche de reconstruction d'un projet de vie. Ce sont ces structures qui méritent notre attention et notre soutien.

Les discussions budgétaires d'il y a quelques mois nous ont permis de constater le volontarisme du Gouvernement francophone bruxellois sur cette question et à ce propos. Ceci étant dit et au vu de la persistance des situations de violence sur les femmes et même de leur augmentation, nous devons continuer à être créatifs, à trouver des solutions pour améliorer les situations de ces femmes, de leur famille, des structures qui les soutiennent et les accompagnent, sans oublier aussi les conjoints, qui ne doivent pas être diabolisés.

Et je me tourne vers mes collègues masculins qui, souvent, me reprochent de ne défendre que les femmes. Bien souvent, tout en voyant leurs actes fermement réprimandés, ces conjoints doivent être, au contraire, incités à suivre des médiations familiales, à faire ce travail interpersonnel qui aurait des retombées bénéfiques tant sur eux-mêmes que sur leurs proches.

C'est en faveur de ce concept de continuité, de soutien, de concertation et de réflexion que mon groupe plaide aujourd'hui, comme chaque fois qu'il nous est possible de le faire d'ailleurs.

Ceci dit, je voudrais vous tenir un propos d'ordre personnel, de femme, de militante. Ce matin, j'étais avec mes collègues Anne-Sylvie Mouzon et Françoise Schepmans à une conférence initiée par Mme Ilunga, échevine à Saint-Josse. Durant cette matinée, j'ai réfléchi à la question que nous allions aborder. J'ai compris à quel point notre société génère la violence, lorsque nous avons entendu une femme qui disait : "Comment voulez-vous que je mène à bien des projets personnels, professionnels, militants, si je n'ai même pas un logement décent et un emploi ?"

Je sais que nous sommes ici en Commission communautaire française et que je ne peux pas parler des priorités logement et emploi, mais je voudrais que tout au long de cette législature, on pense aussi à cette violence que notre société génère.

Nos compétences en Région de Bruxelles-Capitale sont tellement limitées qu'on manque parfois aussi d'espace pour pouvoir exprimer d'une manière générale, en tant que mandataire, nos préoccupations politiques plus universelles et internationales. A ce propos, je profite de l'interpellation de Mme Fremault pour dire que, tout en évoquant les femmes qui sont victimes de violences conjugales et autres, nous devons aussi réaliser à quel point nous, femmes belges et/ou vivant en Belgique, sommes privilégiées. Nous nous devons tous et toutes d'être solidaires avec les femmes du monde entier qui sont victimes de violences et de barbarie ailleurs, dans des pays où la question de l'égalité entre les hommes et les femmes ne se pose parfois même pas.

Je pense ici à des violences multiples qui sont l'occupation, qui empêche toute mobilité, géographique, sociale ou autre. Je pense à la perte d'un enfant, d'un membre de la famille dans des attentats aveugles qui touchent des civils. Je pense aussi au viol utilisé comme arme de guerre, contre lequel nous avons une proposition de résolution aujourd'hui. Je pense aussi à la traite des êtres humains, à l'intégrisme religieux qui réduit la femme à un être sans corps et sans âme et dont l'adage simpliste serait "Pour vivre heureux, laissons-les cachées".

(Applaudissements sur divers bancs)

M. le Président. - La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul (MR). - Je voudrais aborder la question de manière différente par rapport aux intervenantes qui ont pris la parole jusqu'à présent. Elles ont abordé la question essentiellement en aval. Un élément essentiel est de pouvoir oeuvrer en amont.

Par rapport au problème de la violence et en particulier de la violence conjugale, on est confronté à une approche culturelle de la question. Derrière les mots, il faut savoir ce que l'on entend. L'évolution, la qualité d'une société, peuvent, me semble-t-il, se traduire par la façon dont elle hiérarchise ses valeurs, et la façon dont elle va apprécier la violence. Il me paraît donc essentiel de pouvoir mettre des mots pour faire comprendre, à un moment donné, que certains actes réalisés dans la zone privée, dans la confidentialité du couple, sont effectivement des actes de violence.

Un travail de sensibilisation essentiel est à mener. Une éducation est à faire pour que des actes commis dans la vie de tous les jours et qui présentent une violence - par exemple, une forme de harcèlement par la répétition du même acte - puissent être mis en évidence pour que ceux qui les commettent réalisent qu'ils sont en réalité en train d'avoir des comportements violents. Ce travail en amont devrait pouvoir diminuer ce problème de violence cachée mais peut-être pas les problèmes de violence évoqués lors de l'intervention de Mme Fremault. Il s'agit là d'une violence plus dure, plus primaire que tout le monde comprend et qui est celle liée à l'acte physique, brutal. Mais il n'y a pas que l'acte physique brutal. Dans une évolution de société, on doit pouvoir intervenir sur les différents plans.

Je me permets d'insister auprès du gouvernement pour qu'aient lieu des campagnes de sensibilisation. Il s'agirait d'un travail au cours duquel on définirait clairement ce qu'est la violence, ce qu'il y a derrière les mots, pour que l'on fasse en sorte que les citoyens soient conscients. Un citoyen conscient est normalement deux fois plus efficace.

(Applaudissements sur divers bancs)

M. le Président. - La parole est à Mme Fatima Moussaoui.

Mme Fatima Moussaoui (cdH). - Monsieur le Président, rassurez-vous, je serai brève. Je vais me greffer, mais d'une manière non violente, sur mes collègues. Ma collègue Céline Fremault est intervenue sur le financement et les synergies possibles, notamment en matière de violence conjugale. A mon tour, Monsieur le ministre, j'aimerais insister sur le financement. Et je suis certaine que vous serez attentif à une réelle prise en considération de ce mal social qu'est la violence conjugale.

En effet, présidant par ailleurs l'a.s.b.l. "Mères et femmes" au sein de laquelle je me bats quotidiennement pour le bien-être de la femme et en particulier de la femme d'origine étrangère, je suis souvent sollicitée pour intervenir d'une manière ou d'une autre afin de répondre aux attentes de ces femmes en détresse.

Il faut savoir que, selon le centre de prévention de la violence, 50% des femmes d'origine étrangère soit une femme sur deux en Région de Bruxelles-Capitale sont victimes de violence conjugale tant physique que psychologique. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'elle touche tous les milieux. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, j'insiste vraiment pour que vous mettiez tout en oeuvre pour permettre une reconstruction morale et digne à toutes ces femmes qui sont victimes de violence conjugale.

(Applaudissements sur divers bancs)

M. le Président. - La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand (Ecolo). - Bien sûr, c'est notre travail d'élus démocratiques de promouvoir une société de "bientraitance". C'est le choix de mon parti, le parti pris de la non-violence. Dans cette société du bien-être, Mme Saïdi l'a déjà évoquée, on veillerait à ce que les pères et mères de famille qui doivent assurer le bien-être de leurs enfants, trouvent un emploi. C'est une des violences faites dans le monde du travail. C'est une violence qui est faite aux hommes et aux femmes quand ils ne trouvent pas de possibilités de pouvoir, par leur travail, nourrir leurs enfants et subvenir aux besoins de leur famille. Cela entraîne une perte de l'estime de soi, un terrible ébranlement des personnes. Evidemment, en conséquence, la violence augmente.

Toutes les statistiques de santé publique le montrent. Lorsqu'il y a aggravation du chômage, il y a aggravation des suicides, de la violence, d'une série de détresses et de souffrances sociales. Les conditions d'habitat et d'environnement jouent mais aussi la

culture, l'effort plus direct, - qui relève en partie de nos compétences - que peut faire une société pour que les citoyens et les enfants trouvent des mots à travers les différentes manifestations culturelles, et des moyens d'exprimer leurs sentiments. M. de Patoul a évoqué aussi l'aspect éducatif qui est extrêmement important.

Concernant les maisons d'accueil et le financement de l'hébergement, je pourrais dire, un peu brutalement, en plus de ce qui a été dit par rapport aux CPAS, que dans toute la mesure du possible, il faut envoyer aussi la note au mari, quand c'est une femme qui a dû quitter sa maison. Il n'est pas normal que l'homme ne doive rien payer. Il faut trouver les mesures qui fassent en sorte qu'on ne les traite pas comme des irresponsables. Une mesure pédagogique peut consister à leur faire assumer une des conséquences de ce qu'ils ont fait. Les frais ne doivent pas être seulement à charge de l'ensemble de la société tandis que les maris ne supporteraient rien du tout.

Au niveau de l'accompagnement et du travail psychologique, nous devons aussi veiller à renforcer les synergies. On dispose d'un certain nombre de services de santé mentale, de services d'accompagnement extérieurs à ces maisons lesquelles ne sont pas des lieux de séjour définitifs. Mais l'accompagnement sera long après de pareils traumatismes. Dans un souci de plus grande efficacité, on pourrait renforcer les liens avec les maisons médicales et les services de santé mentale, pour optimiser cet accompagnement.

Je remercie mes collègues et la première intervenante. En effet, cette problématique est importante. Il s'agit pour nous d'un engagement à prendre, construire cette ville et cette région afin qu'elles soient "pacifiantes".

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est au ministre Emir Kir, au nom du gouvernement.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille. - Mesdames et Messieurs les Députés, après toutes ces interpellations et questions, j'aimerais rappeler que ces maisons d'accueil hébergeant ces femmes en difficulté avec leurs enfants, et parfois des hommes, réalisent un travail indispensable vis-à-vis de citoyens bruxellois particulièrement fragilisés.

Au fond, au fil du temps, elles sont devenues incontournables, ces structures qui soulagent les maux de la vie quotidienne. Aujourd'hui, on n'a plus rien à démontrer en la matière. Tout le monde sait que leur action est indispensable pour donner confiance, promouvoir l'autonomie et le bien-être physique et la réinsertion des plus fragilisés dans la société.

Concrètement, au-delà de leur action auprès de femmes victimes de violences conjugales, elles assurent aussi toute une panoplie de services. Par exemple, elles offrent une aide concrète et fondamentale en matière d'accueil, d'hébergement et d'aide psychosociale auprès d'un public d'adultes et de mineurs caractérisés par une fragilité relationnelle, sociale ou matérielle.

Elles permettent aussi un accueil et un soutien auprès des femmes en difficulté. Avec ou sans enfants, elles viennent en ces lieux tant pour surmonter une crise que pour échapper à des violences intrafamiliales. Les appartements mis à leur disposition pendant une certaine période leur permettent d'avoir une intimité nécessaire. Elles se sentent à nouveau en sécurité et peuvent alors reconstruire un projet de vie. Voilà qui répond à une des questions soulevées par Mme Razzouk.

Et puis, il y a les enfants. Les enfants font également l'objet d'une attention renforcée. Les équipes de travail de ces structures les aident à traverser ce moment de crise familiale en favorisant mieux la construction de leur propre identité. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour insister sur les efforts fournis par ces maisons, notamment pour accueillir les grandes familles. Là aussi, elles procurent une aide directe et adaptée aux besoins de ces familles. Cela n'est pas sans poser de problèmes pour ces structures en matière de frais de fonctionnement. J'y reviendrai dans quelques instants.

Vous l'aurez compris, je suis convaincu du bien-fondé de l'action de ces maisons. Si elles sont un lieu d'accueil, elles doivent aussi être le lieu d'un nouveau départ. C'est pourquoi - et je réponds ici aux questions de Mmes Fremault et Moussaoui -, nous avons décidé d'augmenter, pour l'année 2005, les moyens de fonctionnement de ces organismes. Le budget dévolu à l'ensemble du secteur s'élève à 7.742.000 € en 2005, ce qui représente plus ou moins 7% d'augmentation par rapport à 2004, soit environ 575.000 € de plus.

Ces moyens supplémentaires vont d'abord nous permettre de majorer les rémunérations du personnel. Ils vont aussi servir à améliorer les prestations de nuit et de week-end à 100%. Enfin, ils vont permettre d'appliquer les accords du non-marchand au personnel des maisons d'accueil.

Ainsi, la prise en charge du cadre des travailleurs des maisons d'accueil s'élève actuellement à 98,3% et atteint donc pratiquement l'objectif des 100%. Il me semble l'avoir déjà dit à une autre occasion dans ce même parlement.

En réponse à la question de Mme Razzouk portant sur les associations qui oeuvrent dans le domaine de la prévention et qui mènent des actions en faveur des femmes, je vous informe que le Centre de prévention des violences conjugales vient de faire l'objet d'un arrêté unique que j'ai cosigné, la semaine passée, avec le ministre de la Santé. Quant à l'association "SOS Viol", elle fera l'objet d'un semblable arrêté dans les jours qui viennent. Ces deux associations, qui étaient en difficulté, vont donc bénéficier de moyens supplémentaires dans le cadre des initiatives sociales et des initiatives de santé.

Avant d'aborder les questions de Mme Fremault, je souhaiterais apporter une clarification importante. Les 10% de la masse salariale auxquels vous faites allusion sont uniquement consacrés aux frais de fonctionnement. Les frais de rémunération, quant à eux, sont pris en charge sur le reste du budget.

En dépit de cet accroissement de budget, j'ai bien conscience qu'il reste beaucoup à faire. Depuis le décret du 27 mai 1999 qui reconnaît et agréé les maisons d'accueil, la situation a évolué. C'est pourquoi, je partage certaines de vos inquiétudes.

Sans attendre, j'ai donc commencé une série de consultations avec les représentants des maisons d'accueil. Celles-ci devraient se terminer dans les prochains mois. A mes yeux, il est clair qu'il faut soutenir les maisons d'accueil et c'est dans cet esprit que j'ai demandé à mes services et à l'administration de réfléchir à plusieurs pistes de travail.

La première concerne l'adaptation des frais de fonctionnement selon des critères objectifs. Tout à l'heure, nous avons parlé des difficultés de certaines familles, qui sont à l'origine des violences conjugales et qui expliquent que des femmes se retrouvent dans des maisons d'accueil. M. Galand a évoqué certains hommes qui se retrouvent dans des situations comparables. Nous devrions peut-être étudier ce problème mais je crois qu'un arsenal légal permet déjà aux femmes de se retourner contre leur mari et de leur demander des dédommagements.

Aujourd'hui, la subvention pour les frais de fonctionnement, fixée à 10% de la masse salariale, fluctue en fonction des mouvements de personnel et ne tient pas compte du nombre de personnes prises en charge ni de l'importance des locaux mis à leur disposition.

De plus, l'arrêté "non-marchand" inclut les frais de secrétariat social dans les frais de fonctionnement, alors qu'auparavant ils étaient entièrement pris en charge dans les frais de personnel. Sur la base de ces constats, il conviendrait donc d'adapter les frais de fonctionnement des maisons d'accueil au cas par cas et en fonction de critères objectifs tels que la capacité d'accueil, le niveau de confort, le loyer ou les activités supplémentaires.

Nous étudions actuellement une autre piste au sein de mon cabinet et de mon administration. Elle vise à préparer une réglementation particulière sur les questions de contribution financière des personnes hébergées en maison d'accueil.

Aujourd'hui, il existe des disparités entre les maisons d'accueil financées par la Vlaamse Gemeenschapscommissie et par la Commission communautaire française. Il est donc primordial d'ouvrir une enquête auprès des maisons d'accueil pour estimer les coûts d'hôtellerie et les autres frais non couverts par les subventions. L'objectif est très clair : pouvoir déterminer un prix qui serait le même et qui constituerait un maximum pour toutes les maisons d'accueil avec une différenciation pour les familles. Pour ces dernières, il faudra tenir compte de la réduction du prix pour les enfants qui partagent la chambre de leur mère.

Bien évidemment, il faudra aussi veiller à ce que les personnes ne doivent pas payer un prix trop élevé mais bien un prix qui corresponde au coût réel d'une vie en logement individuel pour éviter qu'elles ne restent trop longtemps en maison d'accueil. Il faut donc trouver ce juste compromis au niveau du prix. Il ne doit pas être trop élevé, tout en correspondant au coût réel d'une vie en logement individuel, pour ne pas les inciter à rester dans une maison d'accueil. A terme, ces maisons d'accueil devraient obtenir un protocole d'accord avec les CPAS des 19 communes bruxelloises - un peu comme cela se passe déjà avec les CPAS flamands mais aussi avec certains CPAS wallons.

Vous le voyez, cette question est extrêmement complexe. Elle est aussi très sensible. Ces nouvelles orientations font actuellement l'objet d'une étroite concertation entre mes collaborateurs, les services de l'administration de la Commission communautaire française et ceux de la Commission communautaire commune.

Dans le courant des prochains mois, je devrais pouvoir obtenir des mesures concrètes pour apporter un point final à toutes ces discussions.

En matière de violence conjugale, la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas de réseaux de coordination institutionnelle sur cette thématique. En revanche, elle peut compter sur un secteur associatif dont l'action repose sur un véritable maillage social qui lui permet de travailler en coordination avec d'autres champs d'activité. En outre, pour répondre à M. de Patoul qui parlait de la nécessité d'un travail de prévention à la violence en amont et ce, grâce à l'éducation, le ministre fédéral en charge de cette compétence a initié en 2004 un plan national d'action "violence conjugale" pour la période 2004-2007.

Ce plan fédéral repose sur la proposition de mesures de sensibilisation, d'éducation et de formation, de prévention, d'accueil et de protection des victimes. Il vise aussi la répression, l'évaluation et d'autres dispositions. Aujourd'hui, il faut reconnaître que ce plan a pris un peu de retard. Il doit encore se traduire par des actions concrètes. Des négociations ont été

amorçées par le fédéral avec les Régions et les Communautés pour élaborer un plan d'action complet au niveau belge où les domaines d'action relevant de leurs compétences pourraient être intégrés.

Concrètement, dans le champ de mes attributions, je compte m'appuyer sur l'expertise des maisons d'accueil qui, même si elles ne sont pas spécialisées dans ce domaine, ont pu néanmoins développer des réseaux d'intervention complémentaires répondant aux besoins de ces femmes victimes de violence.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- Mme Céline Fremault a la parole pour sa réplique.

Mme Céline Fremault (cdH).- J'ai bien entendu M. le ministre Kir mais je ne suis pas convaincue quant à la demande de coordination du secteur associatif. Vous avez l'air de dire que ce n'est pas nécessaire, je voudrais savoir s'il n'y a pas moyen, vu que cela se fait dans d'autres provinces, de pouvoir trouver à Bruxelles une manière de faire converger les actions des associations de terrain, de la justice et de la police. Quant au plan national d'action 2004-2007, vous l'avez dit vous-même, il est carrément au point mort pour le moment. Comparé à ce qui s'est fait auparavant sous Mme Onkelinx, il a un sérieux retard en la matière.

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je vois que Mme Fremault est beaucoup mieux informée que moi concernant la coordination. S'il y a une demande du secteur, qu'elle arrive sur la table de l'administration du cabinet, on la traitera comme il se doit. Je n'ai pas reçu de demande particulière. Orientez-les vers nous et on verra à ce moment-là.

M. le Président.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

NON-RECONDUCTION DES SUBSIDES DE LA LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE POUR L'ANNÉE 2005

DE MME CÉLINE DELFORGE

ET QUESTION ORALE JOINTE

SUBVENTION ACCORDÉE À LA LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE

DE MME ANNE-SYLVIE MOUZON

À M. BENOÎT CEREXHE, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

M. le Président.- La parole est à Mme Céline Delforge pour sa question relative à la non-reconduction des subsides de la Liaison antiprohibitionniste pour l'année 2005 et sera ensuite à Mme Anne-Sylvie Mouzon pour sa question jointe concernant le même sujet, à M. Benoît Cerexhe, président du Gouvernement francophone bruxellois, ministre en charge de la Santé.

La parole est à Mme Céline Delforge.

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Monsieur le Président, ma question va être quelque peu raccourcie par rapport à la version

initiale puisque lors de notre dernière séance, il y a eu une série d'interpellations sur la reconduction des subsides pour les a.s.b.l. qui s'occupent des initiatives en santé et vous aviez répondu que normalement tout le monde était reconduit pour 2005.

Par la suite, il s'est avéré que la Liaison antiprohibitionniste a reçu un courrier annonçant que ses subsides n'étaient pas reconduits pour 2005. Entre-temps, j'ai reçu des informations contradictoires, la dernière séance s'étant tenue il y a fort longtemps. J'aimerais savoir si vous pouvez nous dire si la Liaison antiprohibitionniste voit ses subsides reconduits pour 2005 ou pas.

M. le Président.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Monsieur le Président, vous vous souviendrez que vous avez déjà été interpellé à ce sujet. Je voulais savoir si la Liaison aura vraiment son subside 2005 comme vous nous l'aviez dit, puisqu'elle a reçu un courrier dans l'autre sens et, à ma connaissance, pas encore de démenti écrit clair et net.

Je peux comprendre qu'on ne partage pas nécessairement intégralement les opinions de la Liaison et je pense que ces gens apportent, dans un débat souvent irrationnel, une capacité de "casser les os que l'on a dans la tête", comme disait Jean-Paul Sartre, et de remettre les choses à leur juste place. Je pense qu'il faudrait quand même aussi, au nom de la réflexion à mener sur cette problématique difficile et douloureuse, leur permettre de continuer leur action.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement, ministre en charge de la Santé.- J'ai déjà donné instruction, il y a plusieurs semaines, de me préparer un arrêté allant dans ce sens.

M. le Président.- La parole est à Mme Céline Delforge.

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Je remercie M. le ministre pour sa réponse rassurante.

M. le Président.- L'incident est clos.

CENTRES DE JOUR ET D'HÉBERGEMENT

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME EVELYNE HUYTEBROECK,
MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe pour sa question à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, concernant les centres de jour et d'hébergement.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Il me revient que certains centres de jour et d'hébergement pour personnes handicapées connaîtront sans doute de graves problèmes financiers dans un avenir plus ou moins proche, au vu des décomptes relatifs aux années 2001 et 2002 qui leur ont été récemment envoyés par l'administration de la Commission communautaire française.

Cette dernière leur réclame des sommes très importantes étant donné que la participation financière qui leur a été octroyée par la Loterie nationale pour les années 1996 à 2000 est en fait déduite

de la subvention octroyée par la Commission communautaire française.

L'article 10 de l'arrêté 99/16/31 du 9 décembre 1999 prévoit "la déduction du subside accordé par un autre pouvoir public ou une organisation subsidiée lorsqu'elle est allouée pour des dépenses couvertes par la subvention annuelle de la Commission communautaire française".

L'intervention financière de la Loterie nationale est-elle considérée comme un subside ? Si tel est le cas aujourd'hui, en a-t-il toujours été ainsi ?

D'autre part, sur la base de quels critères objectifs l'administration vérifie-t-elle s'il y a double subvention ?

En outre, parmi les principes généraux de bonne administration, le principe de la confiance légitime de l'administré selon lequel le citoyen peut s'attendre à ce que l'autorité ne revienne pas brusquement à l'application stricte d'une loi et doit pouvoir se fier à une ligne de conduite constante de l'autorité, n'impose-t-il pas une certaine prudence quant à la réclamation de grosses sommes longtemps après leur perception ?

Le principe de fair-play auquel est également tenu l'administration n'implique-t-il pas que celle-ci rappelle en temps utile les dispositions légales qui ont un tel impact sur la viabilité d'une association subsidiée ?

L'administration a-t-elle tenu compte de ces différents préceptes ?

M. le Président.- La parole est à Mme Evelyn Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyn Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées.- Depuis 1994, effectivement, le Service bruxellois francophone des personnes handicapées applique la règle selon laquelle les subsides alloués par la Loterie nationale sont, comme tous les autres subsides, soumis aux règles sur la comptabilité de l'Etat. Il se réfère pour cela à l'article 10 de l'arrêté du gouvernement de la Commission communautaire française applicable aux institutions, à savoir que "les subventions accordées par d'autres pouvoirs publics ou par des organisations que les pouvoirs publics subventionnent sont déduites de la subvention annuelle dans la mesure où ces subventions sont allouées pour des dépenses couvertes par la subvention accordée en l'application du présent arrêté".

En 1994-1995, seules les institutions qui en faisaient la demande recevaient des subventions de la Loterie nationale. A partir de 2001, les fonds de cette dernière transitent par la Commission communautaire française. Des subventions complémentaires de fonctionnement ont donc été attribuées à toutes les institutions agréées, en 2001 pour les années 1996, 1997 et 1998 et en 2002 pour les années 1999 et 2000.

Quel est le statut de l'intervention financière de la Loterie nationale ? L'administration me précise que les sommes distribuées par celle-ci ne peuvent en aucun cas être considérées comme des dons. Pourquoi ? Parce que la loi du 19 avril 2002 relative au fonctionnement et à la gestion de la Loterie nationale fait apparaître dans son objet social la gestion administrative des opérations relatives à la distribution et à l'affectation de subsides. Sur la base de l'article 23 de la même loi, il est écrit : "le Roi établit le plan de répartition des subsides dont une part revient à la Commission communautaire française". Dès lors, les subsides alloués par la Loterie nationale sont, comme tous les autres subsides, soumis aux règles sur la comptabilité de l'Etat, tant en ce qui concerne leur octroi que leur contrôle.

Pour vérifier s'il y a eu double subventionnement, l'administration a examiné les comptes de l'année pour laquelle la subvention de la Loterie nationale a été versée. Pour ce faire, elle a repris toutes les dépenses en subsides de fonctionnement de l'institution et a comptabilisé les subventions reçues du Service bruxellois francophone pour personnes handicapées et celles reçues de la Loterie nationale. Les montants non utilisés doivent être restitués.

Le problème d'éventuels doubles subventionnements se pose depuis 1994. Les décomptes 1998, 1999, 2000 de l'administration ont été vérifiés de la même manière. Plusieurs institutions se sont vu décompter intégralement ou partiellement le subside de la Loterie parce qu'il n'avait pas été utilisé et justifié par des dépenses dans l'année de référence.

Je précise que la Commission communautaire française récupère les montants non justifiés par des dépenses, ce qui ne représente pas l'ensemble du subside de la Loterie nationale telle que cela pourrait être interprété. Pour certains centres, si les montants à récupérer paraissent élevés, c'est parce qu'ils englobent les soldes des avances mensuelles versées par le Service bruxellois francophone pour personnes handicapées. Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas eu violation du principe de légitime confiance. L'administration n'a pas adopté un comportement qui aurait trompé l'administré. Les centres sont censés connaître la législation qui leur est applicable. Il ne s'agit donc pas d'une brusque application de la loi. La ligne de conduite est constante depuis l'arrêté de 1994.

Je suis consciente du problème que pose une récupération tardive et le manque de sens de cette législation pour les centres car on peut penser que la Loterie nationale n'a pas voulu que ses subventions reviennent finalement à la Commission communautaire française. Afin de m'assurer de bases de contrôle solides, j'ai demandé un avis à l'Inspection des finances auprès de la Commission communautaire française dont j'attends la réponse. En conclusion, pour éviter que cette situation ne se reproduise à partir de cette année et pour qu'il n'y ait plus de double subventionnement possible, je proposerai des critères précis d'octroi ainsi qu'une information officielle et surtout réglementaire. Il est primordial d'octroyer des subsides Loterie nationale à des fins autres que celles déjà subventionnées par la Commission communautaire française.

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe pour une réplique.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je remercie la ministre pour sa réponse très complète. Je retiens plusieurs choses.

Premièrement, les dons consentis par la Loterie nationale sont donc considérés comme des subsides.

Deuxièmement, à partir de maintenant, vous allez clarifier la situation de façon systématique.

Troisièmement, cela ne donne pas de réponse à la situation difficile que vivent aujourd'hui les associations qui se voient contraintes de régulariser une situation qui a couru de 1996 à 2000. Or, nous sommes en 2005. Cinq ans se sont écoulés et cela pose un problème majeur en termes de trésorerie pour une série d'associations. Par rapport à ce point, je reste en attente d'une réponse.

M. le Président.- L'incident est clos.

SUIVI DE LA RÉSOLUTION "AUTISME"
VOTÉE PAR LE PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

DE MME CAROLINE PERSOONS

A MME EVELYNE HUYTEBROECK,
MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons pour sa question à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, concernant le suivi de la résolution "autisme" votée par le Parlement francophone bruxellois.

Mme Caroline Persoons (MR).- Le 19 mars 2004, après examen en commissions réunies des Affaires sociales et de la Santé, notre assemblée parlementaire a voté une résolution relative à l'autisme qui introduisait différents souhaits et demandes auprès du Collège. Un texte comparable a été voté au Parlement de la Communauté française, davantage axé sur les compétences qui lui reviennent.

Je ne reprendrai ni l'évolution des progrès en matière d'autisme, ni tous les points de la résolution mais je voudrais insister sur l'un ou l'autre point et voir quel suivi est donné à cette résolution.

En premier lieu, la création de lieux d'accueil et d'hébergement pour adultes atteints d'autisme. Voilà quelques jours, sur Télé-Bruxelles, nous avons eu l'occasion de suivre des reportages et interviews concernant le problème de l'intégration d'enfants polyhandicapés mais aussi le problème de l'hébergement des adultes atteints d'autisme.

Une deuxième demande, ajoutée en commission, porte sur les lieux de répit pour les familles.

Troisièmement, l'accompagnement adapté afin de permettre l'intégration scolaire et parascolaire. En effet, l'autisme recèle énormément de cas différents. Certains enfants peuvent être aidés à suivre une scolarisation dans l'enseignement ordinaire mais avec accompagnement.

Quatrièmement, l'accompagnement continu des personnes atteintes d'autisme. On sait effectivement que les changements de lieux de vie, d'habitudes provoquent les difficultés les plus importantes. Comment cet accompagnement est-il prévu ?

Cinquièmement, la formation des milieux intervenants.

Sixièmement, une coordination optimale entre les établissements scolaires qui relèvent de la Communauté française, et les services d'accompagnement et d'hébergement relevant de la Commission communautaire française, sans oublier les milieux de vie, les familles.

Septièmement, la diffusion de la charte pour les personnes autistes. Nous l'avions placée en annexe au rapport.

La résolution se terminait par la demande au gouvernement de présenter dans les douze mois un rapport sur la prise en charge globale de l'autisme. Si je compte les douze mois à partir du vote du mois de mars 2004, le délai est dépassé mais je pense qu'il serait positif de recevoir un rapport de la part du gouvernement, au cours de l'année 2005 et d'organiser une nouvelle discussion sur le sujet en commissions ad hoc.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées.- Il est vrai que c'est une question orale mais qui vaudrait interpellation tellement elle est complexe et aborde un sujet très important. Je ne nierai donc pas qu'en cette matière de l'aide aux personnes handicapées, deux sujets sont actuellement tout à fait cruciaux. Sans minimiser les autres problèmes, il faut bien dire que la problématique du manque de places pour les personnes polyhandicapées et le problème de l'autisme sont probablement les deux points les plus critiques.

En matière d'avancées et d'actions actuellement menées dans le cadre de mes compétences, étudions d'abord l'accompagnement. Nous sommes en phase de préparation de renouvellement d'agrément des services d'accompagnement. La priorité annoncée sera de renforcer les services qui offrent un accompagnement à des publics spécifiques. L'accompagnement des personnes autistes est donc une priorité.

A Bruxelles, nous avons la chance de disposer d'un service d'accompagnement expérimenté qui bénéficie d'un soutien orthopédagogique tout à fait adéquat du SUSA-Mons et de l'Université de Mons-Hainaut.

J'ai d'ailleurs accordé un subside complémentaire au service universitaire spécialisé pour personnes autistes afin qu'il puisse conclure une étude entamée l'année dernière dans le cadre de Cap 48. Cette étude aborde l'approche multidisciplinaire de l'évolution de jeunes enfants bénéficiant d'une intervention précoce intensive.

Ce service a également rencontré mon cabinet pour présenter son projet d'activités de loisirs spécialisés "SALSA", projet que j'analyserai avec attention.

En ce qui concerne la coordination optimale entre les établissements scolaires, les services d'accompagnement et d'hébergement, je soutiens le projet "Escape".

Il s'adresse aux personnes présentant de l'autisme et/ou un handicap mental associé à des troubles graves du comportement. Il développe à Bruxelles une approche multidisciplinaire qui définit une stratégie d'accompagnement coordonnée.

Ce projet a pu mettre en évidence plusieurs cas de jeunes dont les troubles comportementaux conduisent à des situations dramatiques d'absence de solutions d'accueil. Des réunions incluant les différents pouvoirs concernés dont l'enseignement spécial, ont commencé.

Concernant les lieux d'accueil et d'hébergement, plusieurs centres bruxellois dont, par exemple, le centre d'hébergement "Anaïs", accueillent des personnes adultes autistes depuis plusieurs années. Au vu de leur expérience, j'ai également octroyé - comme je vous l'avais indiqué dans une réponse à une question écrite - une subvention pour une étude sur l'encadrement de personnes atteintes de psychoses précoces ou d'autisme. Ce travail se base sur l'étude de méthodes appliquées dans les structures d'accueil pour personnes psychotiques couvrant plusieurs années d'expérience. L'analyse de cas vécus dans l'institution et la prise de recul permettent de comprendre et d'aider quotidiennement les personnes accueillies. Cette étude pourra servir de document de travail pour d'autres établissements.

Après de multiples péripéties, le centre de jour pour enfants "Cérda" (Centre de jour pour enfants autistes), qui était en liquidation, a été repris. Nous avons donc pu conserver les quinze places agréées grâce à une implication importante de mon cabinet mais aussi du Conseil consultatif, et surtout du repreneur.

Deux accords de principe ont été émis pour quinze places en centre de jour et quinze places en centre d'hébergement. Ces deux dossiers évoluent avec diverses complications techniques mais également avec de nombreux questionnements sur leur projet pédagogique eu égard à l'infrastructure et de la législation à appliquer.

Pour le projet d'hébergement, mon cabinet organise fréquemment des rencontres avec l'a.s.b.l. et l'administration des experts. Mais j'exige des garanties quant aux adéquations entre l'infrastructure et le projet pédagogique. L'association initiatrice du projet de centre de jour n'a que depuis peu envoyé ses diverses remarques faisant suite à la remise d'un rapport du service "infrastructures" après une visite des lieux préconisée. Le dossier pédagogique n'a, malgré l'accord de principe, jamais été communiqué ni par conséquent analysé par l'administration. J'ai donc demandé à l'a.s.b.l. porteuse du projet de m'en faire part.

J'en arrive à la diffusion de la charte pour les personnes autistes.

A la lecture du compte rendu de la séance plénière du 19 mars 2004, mon prédécesseur avait annoncé qu'il solliciterait l'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, section "personnes handicapées". A la lecture des divers comptes rendus, ce point n'a pas été mis aux ordres du jour. Je proposerai donc que cela soit fait.

Pour terminer, plusieurs projets m'ont été présentés, ainsi qu'auprès de l'administration comme, par exemple, "Infrautisme". Ce dernier réalise un travail d'information, d'analyse et de coordination intéressant. Je trouverais positif de stimuler une plate-forme afin de réaliser une expertise cohérente et soutenant les diverses politiques mises en place et à mettre en oeuvre.

La dispersion coûte à tous, le débat en Conseil consultatif permettra peut-être de dégager un processus en ce sens. J'ai rencontré ses membres il y a peu. C'est une des matières sur lesquelles ils se penchent attentivement.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons pour une réplique.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je voudrais d'abord insister sur le fait que des problèmes de coordination se posent avec la SDRB et les services de pompiers pour le projet d'hébergement d'adultes. Néanmoins, je crois qu'il faut essayer d'avancer, tant la situation est dramatique. On a évoqué un droit de recours pour les parents lorsque l'enfant ou l'adulte est exclu d'un centre d'hébergement. Des parents de plus en plus âgés doivent en effet reprendre leur enfant devenu grand et c'est parfois très difficile pour eux.

Par ailleurs, j'insiste auprès de vous pour que l'information soit améliorée. L'on m'a rappelé le cas de personnes qui ont téléphoné aux services de la Commission communautaire française, au Service bruxellois pour les personnes handicapées, pour demander où aller avec un enfant autiste. Il leur fut répondu qu'il n'existait rien et le SUSa (Service Universitaire Spécialisé pour Autistes) ne fut même pas signalé. Je pense donc que les services de la Commission communautaire française, et tous les services intervenants d'ailleurs, ont un gros effort à fournir en matière d'information et de formation.

Enfin, dernier point, je crois qu'il serait utile que nous disposions d'un rapport et que nous reprenions plus largement la réflexion en commission afin de déterminer ce qui est fait et ce qui doit encore l'être.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées.- Je tiens absolument à ce que le projet d'hébergement avance parce qu'il y a d'énormes besoins. Mais je n'accepterais pas qu'il avance de n'importe quelle manière. Pour un projet aussi important, je veux avoir toutes les assurances, qu'il s'agisse de l'infrastructure ou des aspects pédagogiques. Si nous ne prenons pas nos précautions, nous risquons d'avoir à faire marche arrière. Donc, nous travaillons d'arrache-pied à ce projet mais je pense qu'il nous faut toutes les garanties. Nous avons déjà connu un problème avec le Cerda. Je ne voudrais pas qu'il se reproduise.

Par ailleurs, il est exact que le service bruxellois pour les personnes handicapées, chargé de donner accès à l'information, présente plusieurs carences que ce soit en matière de personnel ou d'inspection. J'espère pouvoir renforcer ce service et offrir ainsi un meilleur accès à l'information pour les professionnels ou pour les parents.

M. le Président.- L'incident est clos.

DIFFICULTÉS QUE RENCONTRENT LES JEUNES AUTEURS

DE M. JOËL RIGUELLE

À MME FRANÇOISE DUPUIS,
MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. le Président.- La parole est à M. Joël Riguelle pour sa question à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture, concernant les difficultés que rencontrent les jeunes auteurs.

M. Joël Riguelle (cdH).- Les jeunes auteurs ou ceux qui tentent de publier leur premier roman éprouvent chez nous les pires difficultés à trouver les sources de financement. A titre d'exemple, je me suis laissé dire qu'un ouvrage d'à peu près 150 pages avec des illustrations peut demander un investissement variant entre 13.000 et 15.000 € pour une première édition de six cents exemplaires à compte d'auteur, pour un ouvrage qui se vendra vraisemblablement pour 30 € en librairie.

Dans la toute grande majorité des cas, ces éditions se font à compte d'auteur et on imagine sans peine la difficulté pour nombre d'entre eux de trouver ces moyens financiers et d'en prendre le risque.

Si c'est vrai en Communauté française, c'est donc également une réalité bruxelloise. Or, d'après mes informations, peu d'aides publiques seraient accessibles pour ces auteurs qui tentent leur première aventure.

J'aurais souhaité savoir si le Collège est prêt à envisager la mise sur pied d'une aide publique à l'écriture sous forme de subvention directe ou en mettant, par exemple, sur pied un fonds des jeunes auteurs francophones bruxellois qui, tel le Fonds du Logement en quelque sorte, pourrait octroyer des prêts sans intérêts ou à intérêts minimes, aux auteurs en quête d'édition. Ces prêts pourraient porter sur la totalité ou sur une partie du coût du premier roman et seraient remboursables sur une période allant de deux à cinq ans en fonction de l'aide accordée.

Je pense que, si l'on veut stimuler la création dans le domaine de l'écriture, il est nécessaire de développer une politique volontariste en la matière.

M. le Président.- La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture.- Cher Collègue, je suis sensible au même genre de préoccupation que vous. Vu l'heure, je vous répondrai brièvement. Mais nous pourrions reprendre cette discussion.

La Communauté française octroie des aides à la création et à la traduction littéraire. Ces aides valent également, nous en sommes fort heureux, pour les auteurs bruxellois. En 2003, une vingtaine d'écrivains bruxellois ont bénéficié de cette aide. Une subvention de 1.000 à environ 7.000 € est généralement octroyée par auteur.

J'en tire la conclusion qu'il n'y a pas lieu de créer un système identique à Bruxelles puisque la prise en charge par la Communauté française paraît tout de même sympathique.

Evidemment, pour le prêt, il faudrait s'assurer que les auteurs subventionnés puissent promouvoir et distribuer leurs ouvrages afin de le rembourser. Vu la très grande créativité de nos auteurs, qui est indéniable, nous risquons de nous retrouver dans une situation difficile. De plus, il faudrait monter un comité de sélection. C'est une idée intéressante, mais ne risquons-nous pas de nous substituer ainsi au rôle des maisons d'édition qui remplissent cette tâche ? Votre question pose donc des problèmes importants.

Pour l'écriture, la Commission communautaire française soutient différents prix plus ou moins spécialisés que vous connaissez certainement, tels que le prix Michel de Ghelderode, le prix de l'Union des artistes, etc. Ils récompensent de jeunes auteurs et les aident, par cette reconnaissance, à être publiés par la suite.

Je terminerai en rappelant que je partage votre préoccupation. J'ai ainsi invité récemment la direction de CFC-Editions, qui est notre maison d'édition, à nous soumettre des propositions visant à encourager la jeune création. Non que CFC-Editions ne fasse pas bien son travail mais, à mon avis, elle devrait accorder plus de place aux plus jeunes.

M. le Président.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je remercie la ministre pour sa réponse, et la dernière nouvelle qu'elle vient de nous annoncer nous semble de bon augure.

M. le Président.- L'incident est clos.

HOMMAGE À ARTHUR HAULOT

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. le Président.- Arthur Haulot nous a quittés ce 24 mai, à l'âge de 91 ans.

Il n'est pas coutume de rendre hommage ici, au Parlement, à des personnalités non parlementaires mais il m'a semblé qu'à plus d'un titre, cet hommage s'imposait.

Pour la personne d'abord. Nombreux sont celles et ceux, ici au Parlement, qui l'ont rencontré et l'ont connu. Personnalité forte, déterminée, il avait comme on dit un caractère trempé, qui ne faisait d'ailleurs pas toujours l'unanimité.

Arthur Haulot savait ce qu'il voulait et, parmi les choses qu'il voulait intensément, il y avait la liberté. Tous ses combats semblent y avoir fait référence, de la lutte contre la barbarie nazie aux combats contre toutes les formes de dérive totalitariste, portées parfois même par nos démocraties égarées.

Arthur Haulot s'est levé pour dénoncer, tirer la sonnette d'alarme, mais aussi pour construire des dynamiques positives, menant à la

citoyenneté. Parmi celles-ci, citons tous ses efforts pour soutenir l'entretien de la mémoire notamment au sein du Comité international qui aura entrepris toutes les démarches nécessaires pour faire de Dachau un véritable mémorial.

Il a aussi pris une série d'initiatives visant à nous sensibiliser, nous les responsables politiques, sur nos devoirs de mémoire et à nous inciter à mener des actions de sensibilisation envers les jeunes.

A travers l'hommage rendu à Arthur Haulot, notre Parlement veut rendre hommage, en cette année particulière du 60^e anniversaire de la libération des camps, à toutes les victimes de la barbarie de la Seconde Guerre mondiale, parmi lesquelles - et sans vouloir faire de hiérarchie absurde -, je voudrais insister sur celles qui ont été les victimes d'un génocide, les Juifs et les Tsiganes.

L'hommage de ce jour est également important pour notre Parlement parce qu'il a décidé depuis plusieurs années de prendre sa part dans ce travail de mémoire en emmenant chaque année des centaines de jeunes à Breendonck et à Malines.

J'ai participé, fin avril, en tant que président de votre Parlement, aux cérémonies du 60^e anniversaire de la libération du camp de Dachau. Un vol avait été affrété par le ministre de la Défense. Nous accompagnions quelques jeunes, des familles de déportés et quelques témoins directs de cette déportation.

Avec la disparition d'Arthur Haulot, nous prenons un peu plus conscience que nous ne pourrions bientôt plus réaliser ce travail de mémoire avec la participation des témoins directs de cette période. Cela accentue notre responsabilité à adapter et à renforcer notre travail pour entretenir la mémoire auprès de publics qui se sentiront inévitablement de plus en plus éloignés de cette époque.

Cette responsabilité est d'autant plus importante que les horreurs ne se sont hélas pas arrêtées en 1945.

Chers Collègues, j'ai adressé en votre nom nos sincères condoléances à la famille d'Arthur Haulot.

Je vous invite à présent à observer une minute de silence à sa mémoire et à celle de toutes les victimes des horreurs nazies.

(Minute de silence)

M. le Président.- Je vous remercie.

VOTES NOMINATIFS

MOTIONS

Projets de motions déposés en séance plénière du 22 avril 2005 en conclusion:

- de l'interpellation de Mme Dominique Braeckman, relative au subventionnement des initiatives en matière de santé et dans les programmes sociaux, à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale;
- des interpellations jointes de Mme Caroline Persoons, concernant la panique et la déception dans le secteur des initiatives soutenues par la Commission communautaire française dans le domaine de la santé, et de Mme Anne-Sylvie Mouzon, concernant l'a.s.b.l. La Guise, à

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement, en charge de la Santé;

- **et de l'interpellation jointe de M. Serge de Patoul, relative à la mise en oeuvre du décret du 7 novembre 2003 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services d'aide aux victimes, inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches, à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.**

Vote nominatif

M. le Président.- L'ordre du jour appelle le vote sur les projets de motions déposés en conclusion:

- de l'interpellation de Mme Dominique Braeckman, relative au subventionnement des initiatives en matière de santé et dans les programmes sociaux, à M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement, ministre en charge de la Santé et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale;
- des interpellations jointes de Mme Caroline Persoons, concernant la panique et la déception dans le secteur des initiatives soutenues par la Commission communautaire française dans le domaine de la santé, et de Mme Anne-Sylvie Mouzon, concernant l'a.s.b.l. La Guise, à M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement, ministre en charge de la Santé;
- et de l'interpellation jointe de M. Serge de Patoul, relative à la mise en oeuvre du décret du 7 novembre 2003 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services d'aide aux victimes, inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches, à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.

Je vous ai donné lecture de ces projets de motions au cours de la séance précédente.

En application de l'article 85.4, nous votons sur la motion pure et simple.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

38 membres ont voté oui.

22 membres ont voté non.

1 membre s'est abstenue.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Willy Decourty, Magda De Galan, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Carine Vyghen, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Eric André, Bernard Clerfayt, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise

Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

S'est abstenue: Danielle Caron.

En conséquence, l'ordre du jour pur et simple est adopté. Il sera porté à la connaissance du gouvernement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA DÉFENSE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la proposition de résolution relative à la défense de la diversité culturelle.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

58 membres ont voté oui.

3 membres se sont abstenus.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Willy Decourty, Magda De Galan, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Carine Vyghen, Eric André, Bernard Clerfayt, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Danielle Caron.

Se sont abstenus: Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution relative à la diversité culturelle est adopté.

Il en est pris acte. Elle sera communiquée au gouvernement.

La parole est à M. Daniel Féret pour la justification de son abstention.

M. Daniel Feret (FN).- Le Front National s'abstient parce qu'en 1989, lorsqu'on a créé la Région de Bruxelles-Capitale, le ministre-président de l'époque, M. Charles Picqué, a demandé énormément d'argent aux contribuables pour l'intégration des étrangers. Cet argent a beaucoup servi, en premier chef dans le paradis multiculturel qu'est la commune de Molenbeek, où l'on a organisé pour les Belges des cours de danse turque et pour les immigrés des cours de close-combat. C'est tout à fait authentique.

Seize ans plus tard, on nous parle de diversité multiculturelle, ce qui tend à donner raison à un ancien ministre-président, dont j'ai déjà oublié le nom et qui disait que la politique d'intégration était un échec. Il faudra quand même que la Région de Bruxelles-Capitale soit plus claire. Cette politique est-elle un échec ? Dans ce cas, on peut passer à la société multiculturelle. Mais c'est en

tout cas un aveu qu'on a pompé pendant seize ans de l'argent dans la poche des contribuables en les trompant.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ÉLABORATION, PAR LE GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS, D'UN RAPPORT ANNUEL D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président.- Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition relative à l'élaboration, par le gouvernement francophone bruxellois, d'un rapport annuel d'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. La discussion a eu lieu ce matin.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

61 membres ont voté oui.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Willy Decourty, Magda De Galan, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamouille, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Carine Vyghen, Eric André, Bernard Clerfayt, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Danielle Caron, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble de la proposition relative à l'élaboration, par le Gouvernement francophone bruxellois, d'un rapport annuel d'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes est adopté.

Il en est pris acte. Elle sera communiquée au gouvernement.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE
AUX VIOLENCES SEXUELLES INFLIGÉES AUX FEMMES
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président.- Nous continuons par le vote nominatif sur la proposition de résolution relative aux violences sexuelles infligées aux femmes en République démocratique du Congo.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

61 membres ont voté oui.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Willy Decourty, Magda De Galan, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamouille, Mohamed Lahlali, Alain Leduc,

Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Carine Vyghen, Eric André, Bernard Clerfayt, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Danielle Caron, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution relative aux violences sexuelles infligées aux femmes en République démocratique du Congo est adopté.

Il en est pris acte. Elle sera communiquée au gouvernement.

VOTES RÉSERVÉS

**PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'AGRÈMENT ET À L'OCTROI
DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES REPRÉSENTATIFS
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Votes réservés

M. le Président.- Nous terminons par les votes réservés sur le projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille. Nous avons eu la discussion ce matin.

Deux amendements ont été déposés à l'article 10 par Mmes Gilson, Schepmans et M. Draps. Les auteurs ont eu l'occasion de les présenter ce matin. Le ministre compétent a aussi donné son avis.

Nous passons au vote sur l'amendement n°1 à l'article 10 visant à remplacer "tous les cinq ans, d'initiative ou à la demande du Collège" par "sont tenus d'élaborer tous les cinq ans".

Madame Mouzon, vous souhaitez une justification de vote ?

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je souhaite une justification de vote parce que nous pensons que les statistiques de genre sont importantes mais d'un autre côté nous estimons que cela demande beaucoup de travail pour les associations.

M. le Président.- Ce n'est pas de cet amendement qu'il s'agit. Vous faites une justification pour les deux amendements, alors ?

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Oui, pour les deux en même temps. Cela demande du travail dans les deux cas. Nous pensons que l'on ne peut pas demander aux associations de fournir des statistiques de genre. Or, ce sont elles nécessairement qui devront le faire. Comme il faut respecter la vie privée vous n'allez pas leur demander le listing hommes et femmes. Il faut donc leur demander de faire elles-mêmes le travail. Il vaudrait mieux tenter de le faire de manière informelle et, en tout cas, non obligatoire pour voir si elles sont capables de répondre à cette demande. Et puis, on adaptera le décret, si nécessaire.

M. le Président.- Le deuxième amendement était relatif à l'article 10 alinéa 1 : l'insertion d'un point 5 des statistiques sur les bénéficiaires des offres de service de secteurs, ventilées selon le sexe. Madame Gilson, vous demandiez aussi la parole.

Mme Nathalie Gilson (MR).- Je me suis déjà exprimée ce matin pour expliquer l'amendement. Je n'y reviendrai donc pas. Simplement, nous nous posons une question sur le Règlement. Nous pensions que les justifications ne portaient que sur les abstentions. Est-ce correct ?

M. le Président.- Avant le vote, chaque parlementaire peut justifier le vote de son groupe. En revanche, les justifications après le vote ne se font que sur les abstentions.

Je pense donc que les discussions ont eu lieu. Nous passons au vote sur l'amendement n° 1 à l'article 10.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

18 membres ont voté oui.

38 membres ont voté non.

5 membres se sont abstenus.

Ont voté oui : Eric André, Bernard Clerfayt, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner.

Ont voté non: Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Willy Decourty, Magda De Galan, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Carine Vyghen, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Se sont abstenus: Souad Razzouk, Danielle Caron, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'amendement n° 1 est rejeté.

M. le Président.- Nous passons au vote de l'amendement n° 2 à l'article 10.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

19 ont voté oui.

37 ont voté non.

5 se sont abstenus.

Ont voté oui : Eric André, Bernard Clerfayt, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner.

Ont voté non: Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Willy Decourty, Magda De Galan, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie

Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Carine Vyghen, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Se sont abstenus: Céline Fremault, Danielle Caron, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'amendement n° 2 est rejeté.

Les deux amendements étant rejetés, l'article 10 est adopté.

VOTE NOMINATIF

PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'AGRÈMENT ET À L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES REPRÉSENTATIFS DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président.- Nous votons à présent sur l'ensemble du projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

58 membres ont voté oui.

3 membres se sont abstenus.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Willy Decourty, Magda De Galan, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Carine Vyghen, Eric André, Bernard Clerfayt, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Danielle Caron.

Se sont abstenus: Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

CLÔTURE

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 16h22.

Membres du Parlement présents à la séance :

MM. André, Azzouzi, Mmes Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Clerfayt, Daems, Daïf, de Clippele, Decourty, Mmes De Galan, de Groote, Delforge, MM. de Lobkowicz, de Patoul, De Wolf, Doukeridis, Doyen, Draps, du Bus de Warnaffe, Dubié, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmerly, M. Féret, Mmes Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mmes Hasquin-Nahum, Jamoulle, MM. Lahlali, Leduc, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, MM. Ozkara, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pivin, Mmes P'tito, Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Rorive, Rousseaux, Saïdi, Schepmans, M. Simonet, Mme Teitelbaum, M. Tomas, Mmes Van Nieuwenhoven, Vyghen, M. Zenner.

Membres du gouvernement présents à la séance :

M. Cerexhe, Mmes Huytebroeck, Dupuis, M. Kir.

